



Commune
de Valence-en-Brie
ARRONDISSEMENT de MELUN
(Seine et Marne)

01 64 31.81 35/01 64 31.88 42
BP n°1 77830 Valence en Brie
contact@valence77830.fr

ARRÊTÉ PORTANT REGLEMENTATION DU STATIONNEMENT

ARRETE DU MAIRE N° 34/2024

Le Maire de la commune de Valence-en-Brie,

VU les articles L 2212-1 à L2212-2 du Code Général des Collectivités Territoriales

VU la demande en date du 3 mai 2024 de la Société SETA ENVIRONNEMENT représenté par Monsieur CORSI Éric, 4 Rue des Champarts, 77830 LE CHATELET-EN-BRIE ;

CONSIDERANT la nécessité d'assurer les travaux de réalisation d'une piste de chantier ;

CONSIDERANT que pour permettre l'exécution des travaux Rue des Bordes et Rue du Val Javot et assurer le bon fonctionnement des travaux, il y a lieu de réglementer le stationnement Rue Henri PELLE selon les dispositions suivantes ;

Les bénéficiaires des travaux sont la Communauté de Communes Brie des Rivières et Châteaux ;

ARRETE

ARTICLE 1: Le stationnement sera interdit Rue Henri PELLE du 13 mai 2024 jusqu'au 13 mai 2026. Sauf pour les services nécessaires aux riverains (aide-ménagère, soin infirmier, ...). Le stationnement Rue Henri PELLE sera uniquement toléré les week-ends et interdit sur les trottoirs, article R417-11 du Code de la Route.

ARTICLE 2 : Il pourra être procédé à la mise en fourrière des véhicules gênants par les autorités compétentes dans les conditions prévues par les articles R. 325- 12 et suivants du Code de la Route ;

ARTICLE 3 : La signalisation correspondante sera mise en place par l'entreprise.

ARTICLE 4 : Les infractions au présent arrêté seront constatées et poursuivies conformément aux lois.

ARTICLE 5 : La signalisation nécessaires au chantier sera mise en place par l'entreprise et maintenu en bonne état pendant la durée des travaux.

ARTICLE 6 : Ampliation du présent arrêté sera adressée :

- à la Brigade de Gendarmerie de Le Chatelet-en-Brie,
- aux Pompiers,
- SETA ENVIRONNEMET,
- CCBRC,
- SMITOM,

Chargé chacun en ce qui le concerne d'en assurer l'exécution.

Fait à Valence-en-Brie, le 4 mai 2024.

Le Maire, Pierre RACINE.

